

RANDONNEE VTT et Pédestre du CAP DE GASCOGNE

www.vtt40.com

NOM			
PRENOM			
ADRESSE			
CODE POSTAL	VILLE		
TEL	CLUB		
EMAIL			
VTT	<input type="checkbox"/> 20 km <input type="checkbox"/> adour		<input type="checkbox"/> 35 km <input type="checkbox"/> 45 km
	<input type="checkbox"/> 11 km <input type="checkbox"/> 18 km		

(entourer le choix)

5.00 €

8.00 €

un sandwich +1 boisson sont offert à l'arrivée, sandwich supplémentaire vendu 2euros

REGLEMENT DE LA RANDONNEE DU CAP DE GASCOGNE

Article 1 : cette manifestation est ouverte à toutes personnes en bonne santé pour la pratique du VTT

Article 2 : le participant s'engage sous son entière responsabilité. Son état de santé lui permet de participer à la randonnée et décharge les organisateurs de toute responsabilité.

Article 3 : le port du casque est obligatoire

Article 4 : Le respect du code de la route est obligatoire ainsi que les consignes des organisateurs.

Article 5 : cette manifestation est une randonnée. Elle sera réalisée individuellement ou en groupe, à allure libre. Aucun accompagnateur motorisé ne sera admis sur le parcours

Article 6 : le VTT devra être en bon état de fonctionnement et pourvu d'un nécessaire de réparation

Article 7 : En cas de vol, d'accident ou de perte, la responsabilité du club de Saint Sever ne saurait être engagée.

Article 8 : Des photos pourront être prises sur le parcours et mis en ligne sur le site vtt40.com

Article 9 : Le fait de participer suppose l'acceptation du présent règlement.

LA NATURE ET LE CODE DE LA ROUTE DEVRONT ETRE RESPECTES DURANT LA RANDONNEE.

numero plaque		signature	
---------------	--	-----------	--

RANDONNEE VTT et Pédestre du CAP DE GASCOGNE

www.vtt40.com

NOM			
PRENOM			
ADRESSE			
CODE POSTAL	VILLE		
TEL	CLUB		
EMAIL			
VTT	<input type="checkbox"/> 20 km <input type="checkbox"/> adour		<input type="checkbox"/> 35 km <input type="checkbox"/> 45 km
	<input type="checkbox"/> 11 km <input type="checkbox"/> 18 km		

(entourer le choix)

5.00 €

8.00 €

un sandwich +1 boisson sont offert à l'arrivée, sandwich supplémentaire vendu 2euros

REGLEMENT DE LA RANDONNEE DU CAP DE GASCOGNE

Article 1 : cette manifestation est ouverte à toutes personnes en bonne santé pour la pratique du VTT

Article 2 : le participant s'engage sous son entière responsabilité. Son état de santé lui permet de participer à la randonnée et décharge les organisateurs de toute responsabilité.

Article 3 : le port du casque est obligatoire

Article 4 : Le respect du code de la route est obligatoire ainsi que les consignes des organisateurs.

Article 5 : cette manifestation est une randonnée. Elle sera réalisée individuellement ou en groupe, à allure libre. Aucun accompagnateur motorisé ne sera admis sur le parcours

Article 6 : le VTT devra être en bon état de fonctionnement et pourvu d'un nécessaire de réparation

Article 7 : En cas de vol, d'accident ou de perte, la responsabilité du club de Saint Sever ne saurait être engagée.

Article 8 : Des photos pourront être prises sur le parcours et mis en ligne sur le site vtt40.com

Article 9 : Le fait de participer suppose l'acceptation du présent règlement.

LA NATURE ET LE CODE DE LA ROUTE DEVRONT ETRE RESPECTES DURANT LA RANDONNEE.

numero plaque		signature	
---------------	--	-----------	--